



## Concept de protection du Meeting « Come-back » Samedi 12 septembre 2020 - piscine Aquasplash de Renens

### 1) Mesures pour l'accès à la piscine et à l'enceinte de compétition

#### Entrée à la piscine

- Pour les personnes inscrites à la compétition, les entraîneurs ainsi que les bénévoles l'entrée se fera par l'entrée avant l'ouverture officielle de la piscine.
- Les parents des nageurs devront entrer à 09h30 par l'entrée officielle de la piscine et seront considérés comme des clients de la piscine « Aquasplash ». L'entrée sera payante pour les parents.
- Un poste de désinfectant sera mis à disposition
- Les données de contact de chaque personne (nageurs, nageuses, entraîneurs, jury et bénévoles) devront être communiquées au moment de l'inscription du club et/ou du bénévole.

#### Accès à l'enceinte de compétition

- La compétition se déroule à huis clos. L'enceinte de la compétition est donc exclusivement réservé aux nageurs en train de concourir, aux entraîneurs ainsi qu'aux bénévoles indispensables à la bonne tenue de la compétition.
- L'accès à l'enceinte de compétition se fera côté chambre d'appel et la sortie côté gradin.
- Pour les courses, les nageurs passent par la chambre d'appel selon les règles.
- Le t-shirt ou le bonnet du club est obligatoire pour les nageurs pour se présenter à la chambre d'appel.
- Les entraîneurs devront obligatoirement porter le t-shirt du club pour y accéder.
- Les bénévoles devront obligatoirement porter le t-shirt « bénévoles » pour y accéder.
- Aucun public n'est accepté dans l'enceinte de compétition (cela comprend l'accès aux gradins)
- Un affichage des règles sanitaires en vigueur sera effectué dans et autour de l'enceinte de la compétition (notamment autour de la chambre d'appel)

- Des postes de désinfectants seront installés dans les lieux clefs de l'enceinte de la compétition (chambre d'appel, tente de chronométrage, poste de chronométrage)
- Un bénévole s'assurera qu'aucune entrée ne s'effectue par la zone de sortie de l'enceinte de la compétition.

Le plan de l'enceinte de la compétition est le suivant :



## 2) Emplacement des clubs

- Chaque club devra s'installer dans une zone dans la partie public de la piscine qui n'est pas sous la responsabilité de l'organisateur de la compétition.
- Il est de la responsabilité de chaque club de s'assurer.
  - Que l'ensemble de ses nageurs soient bien regroupé en un même endroit
  - Qu'un espace de minimum 10 mètres est assuré avec l'emplacement choisi par un autre club.
  - Des mesures de protection en vigueur en terme sanitaire (désinfection des mains, distanciation sociale etc.)

#### **4) Stand de pâtisseries**

- Le stand pâtisserie sera organisé afin que la distance puisse être respectée. Un poste de désinfectant sera mis en place dans la zone buvette.

#### **5) Jury et bénévoles**

- Tenir la distance avec les athlètes
- Dans chaque zone de jury et bénévoles sera mis en place des désinfectants.
- Les bénévoles œuvrant à la chambre d'appel devront porter un masque. (mis à disposition par l'organisation)

#### **6) Règles de base**

- Les règles d'hygiène de base doivent toujours être respectées (distance, se laver les mains, etc...)
- Seules les personnes qui ne présentent pas de symptômes peuvent participer au meeting.

#### **7) Responsabilité pour la mise en œuvre sur place**

- Le comité du Renens-Natation s'engage à veiller à ce que le concept de protection soit mis en œuvre et respecté lors de la manifestation.
- Chaque club est chargé de déterminer quels athlètes sont autorisés à participer.
- Chaque participant est responsable et s'engage à respecter les règles selon les directives de l'OFSP et du concept de protection.

Renens, le 22 août 2020



Daniele Mari  
Président du Renens-Natation